

# COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

## DÉLIBÉRATION PARITAIRE N°2-22 RELATIVE AU CALENDRIER 2022 DES GROUPES TECHNIQUES PARITAIRES DE L'ANFA

**Les organisations soussignées,**

*Vu l'article 1-21 b) 1- de la Convention collective,*

*Vu l'avenant n°1 du 22 février 2017, à l'accord paritaire national du 15 mai 2007 relatif à l'actualisation du RNQSA et du RNCSA (étendu par arrêté du 12 juin 2017 publié au Journal officiel du 1<sup>er</sup> juillet 2017),*

*Vu l'avenant n°2 du 11 juillet 2017 relatif à l'actualisation du RNQSA et du RNCSA (étendu par arrêté du 5 février 2018 publié au Journal officiel 16 février 2018),*

*Vu la délibération paritaire n°3-19 du 13 février 2019 relative au processus d'examen paritaire des qualifications professionnelles,*

*Vu la délibération n°1-22 du 20 janvier 2022 relative aux évolutions des qualifications professionnelles,*

*Considérant l'importance du suivi des dispositifs de qualification pour chacune des filières existantes dans le RNQSA, et par conséquent la nécessité d'organiser une veille permanente dans ce domaine pour anticiper les évolutions qui concernent ces filières, selon un processus normalisé,*

*Considérant la volonté des partenaires sociaux d'entretenir, de développer les capacités d'adaptation des entreprises et des salariés de la branche, de maintenir l'emploi et de renforcer les actions visant à l'acquisition de nouvelles compétences,*

**Convient de ce qui suit :**

### **Article 1<sup>er</sup> - Organisation des groupes techniques paritaires 2022**

Des groupes techniques paritaires sont organisés pour l'année 2022 afin d'étudier l'ensemble des dossiers liés au suivi technique du RNQSA et du RNCSA, dans les conditions mentionnées à l'article 6.2 de la délibération n°3-19 du 13 février 2019 relatif au processus de construction des fiches de qualification.

L'ANFA assure le secrétariat et l'animation de ces groupes techniques paritaires.

En fonction des mesures sanitaires liées à l'épidémie de la Covid-19 en vigueur au regard des dispositions légales et réglementaires, l'ANFA précisera aux participants, en amont de chaque groupe technique paritaire, si la réunion se déroulera en présentiel ou à distance.

AF  
Ue  
vN

JD  
de)  
AS  
AL

## Article 2 – Validation du calendrier 2022

Conformément à l'alinéa 5 de l'article 6.2 précité, et sous réserve des dispositions des alinéas 4 et 8 de l'article 6.2, les organisations soussignées valident pour l'année 2022 le calendrier des groupes techniques paritaires suivant après proposition par l'ANFA lors de la Commission Paritaire Nationale du 16 décembre 2021 :

### 1<sup>er</sup> SEMESTRE

THÈMES	DATES
CONTRÔLE TECHNIQUE	<b>8 mars</b> 14h à 16h30
PRÉPARATION-RÉNOVATION DES VÉHICULES	<b>29 mars</b> 14h à 16h30
STATION-SERVICE	<b>6 avril</b> 14h-17h
LOCATION DE VÉHICULES	
PARCS DE STATIONNEMENT	
VENTE AUTOMOBILE	<b>21 avril</b> 14h à 16h30
VÉHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS (Vente, Maintenance, Pneumatiques) & SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRÈS-VENTE AUTOMOBILE	<b>16 mai</b> 14h à 16h30
VENTE ET MAINTENANCE CYCLES	<b>19 mai</b> 10h à 12h30 (+ déj.)

### 2<sup>ème</sup> SEMESTRE

THÈMES	DATES
DÉPANNAGE-REMORQUAGE	<b>20 septembre</b> 14h à 16h30
VÉHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES	<b>27 septembre</b> 14h à 16h30
VENTE DE PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES	<b>4 octobre</b> 14h à 16h30
ENSEIGNANT DE LA CONDUITE	<b>13 octobre</b> 14h à 16h30
CARROSSERIE-PEINTURE	<b>20 octobre</b> 10h à 12h30 (+ déj.)
DÉMONTAGE-RECYCLAGE	<b>7 novembre</b> 14h à 16h30
ENTRETIEN ET RÉPARATION DES AUTOMOBILES Vitrage	<b>8 novembre</b> 10h à 12h30 (+ déj.)

*Handwritten signature*

*Handwritten initials and marks*





Fait à Meudon, le 20 janvier 2022

**Organisations Professionnelles**

  
**C.N.P.A.**  
Conseil National de Professions de l'Automobile

U2M   
FNA 

**Organisations syndicales de salariés**

FGM CFDT   
CFTC   
FO ReTaux   
CFE-CGC   
FTM CGT 